COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-14-2019

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement numéro 1841-14-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer à même la zone Cbs-1 la zone commerciale et industrielle CgI-3.

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

1) De modifier les limites de la zone commerciale Cbs-1;
2) De créer à même la zone Cbs-1 la zone commerciale et industrielle CgI-3;
3) De modifier les grilles des usages autorisés;
4) De modifier les grilles des normes d'implantation.

A) La zone concernée par les dispositions de l'article 1) est constituée de la zone Cbs-1 et des zones contiguës I-2, Rc-19, Rb-8, Raa-11, Ra-24, Cbb-3, Ra-10, Cbb-5 et Ra-9 qui sont illustrées au croquis suivant :

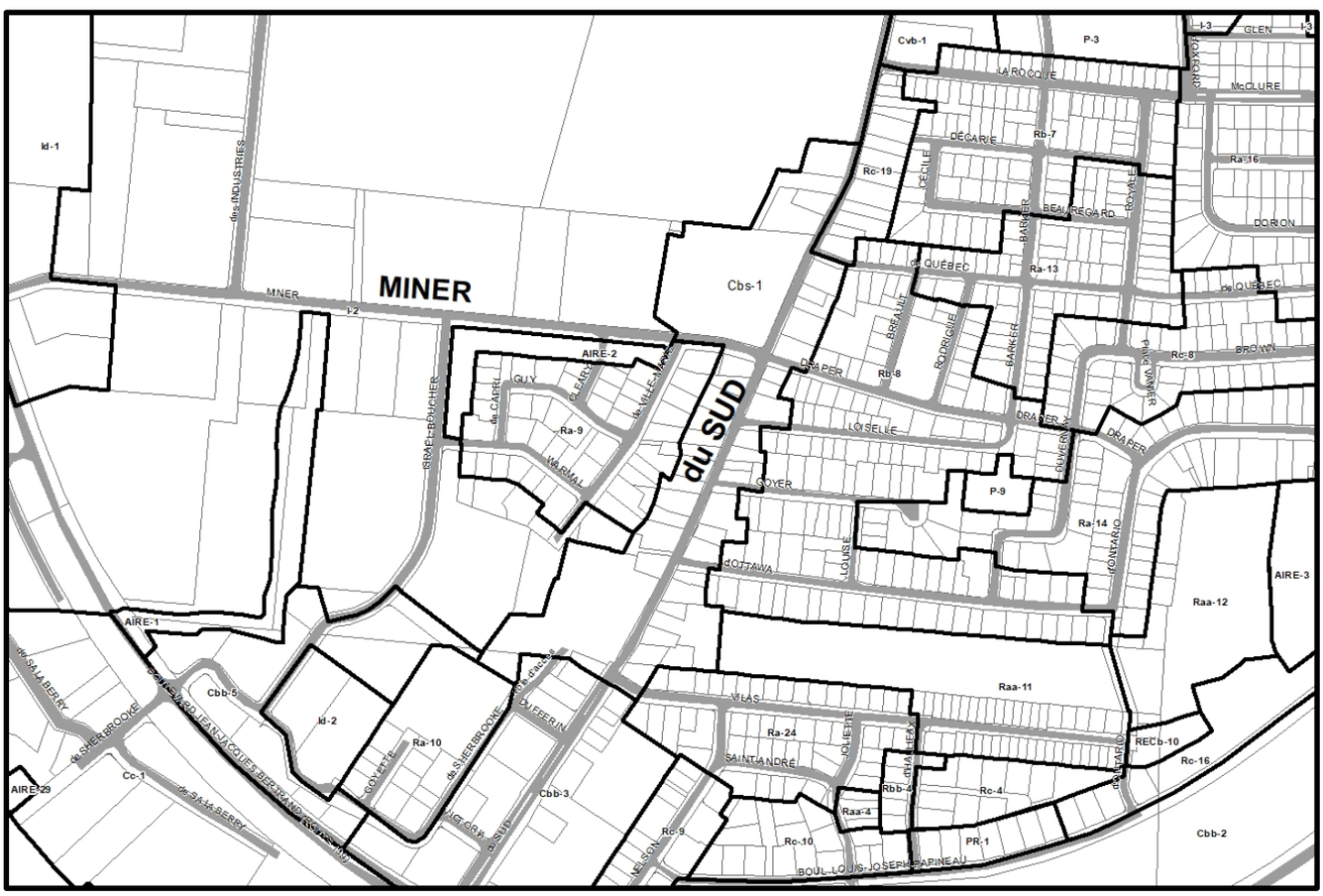

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 26 mars 2019 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 13 mars 2019.

La greffière,
Me Stéphanie Déraspe, OMA